



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 17-281 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 120 000\$ ET UN EMPRUNT DE 120 000\$ AFIN DE PROCÉDER À LA RÉFECTION DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE DU CAMPING MUNICIPAL

À tous les contribuables de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE le conseil municipal de la susdite Municipalité a adopté le 8 mars 2017, lors d'une séance ordinaire, le règlement no. 17-281 décrétant une dépense de 120 000\$ et un emprunt de 120 000\$ afin de procéder à la réfection du système électrique du camping municipal;

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement no. 17-281 le 14 juin 2017;

QUE les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité durant les heures normales de bureau;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi;

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, ce 12^e jour du mois de septembre 2017.

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Simon Thériault

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER**



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Gontran Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public ci-annexé le 1^{ER} jour du mois de mars 2010, conformément à la loi.

**Le directeur général et
secrétaire-trésorier**

GONTRAN TREMBLAY, g.m.a.